



Bon de visite - agence immo

Par **Mikeheul**, le **14/02/2008** à **19:27**

Bonjour,rnrnj'ai visité une maison avec une agence immobilière. L'agent m'a fait signé un "bon de visite". J'ai vu le lendemain que ce même bien était chez un notaire avec 13000€ de moins!rnCette somme me paraissant extrêmement démesurée et honteuse (l'agent ne savait rien répondre à mes questions), je cherche une solution pour aller signer l'achat du bien directement par le notaire, en "zappant l'agence".rn- Soit je fais signer ma femme (nous ne sommes pas mariés), qui ne porte pas le même nom que moi.rn- soit je signe chez le notaire en espérant que l'agent ne s'en rende pas compte (au quel cas quel somme lui devrai-je?).rn-soit il y a une faille à trouver dans le bon de visite qui le rendrait caduque...rnJe ne sais pas comment faire pour contourner ces requins!!rnrnAvez vous eu vent de "procès" gagné par un acheteur qui aurait zappé l'agent?rnY'a t-il un moyen de contourner ce bon de visite?rnAu pire, quelle somme devrais je à l'agent s'il m'attaque devant les tribunaux?rnrnMerci pour vos reponsesrnrnCordialementrnrnMichaël Lebrun